

LE RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - Organisateur

Les Grands Prix du Grand Paris sont organisés par l'Association Acteurs du Grand Paris, association à but non lucratif, située au 70, avenue de la Grande Armée 75017 Paris ; en partenariat avec le Journal du Grand Paris, publication de la société JGPmedia, SAS au capital de 100 000 euros, situé au 96, boulevard Diderot, 75012 Paris.

ARTICLE 2 - Catégories et Objet des Grands Prix

2.1 Le Grand Prix de la Personnalité Grand Paris de l'Année :

Il est attribué à une personne physique, membre ou non de l'Association Acteurs du Grand Paris. Il récompense une action ou un engagement exemplaire contribuant au rayonnement du Grand Paris au cours d'une année donnée.

La récompense doit être attribuée à une personne qui œuvre pour la mise en avant du côté fédérateur, inclusif et en accord avec les problématiques de transition du Grand Paris.

2.2 Le Grand Prix de la Réalisation Grand Paris de l'Année :

Il est attribué à une personne physique ou morale, membre ou non de l'Association Acteurs du Grand Paris. Il récompense une réalisation concrète, incarnant l'exemplarité dans tous ses aspects.

La réalisation choisie doit être innovante et incarner l'excellence.

La réalisation choisie doit porter les valeurs de décarbonations, d'inclusion et de création de lien social.

2.3 Le Grand Prix de l'Esprit Grand Paris de l'Année :

Il est attribué à une personne physique ou morale, membre ou non de l'Association Acteurs du Grand Paris. Il peut porter sur une phrase, un événement ou une action à caractère humoristique.

Cette phrase peut émaner de différents cadres : audition à l'Assemblée nationale, au Sénat, dans une assemblée d'élu, lors d'un événement public etc. (liste non exhaustive).

ARTICLE 3 - Sélection et Candidatures

Pour chaque Grand Prix, dix initiatives, personnes physiques ou morales sont sélectionnées de manière indépendante par le Journal du Grand Paris.

Il est possible de soumettre des candidats au Journal du Grand Paris via l'adresse mail prixdugrandparis@lejournaldugrandparis.fr.

Pour chaque initiative, entreprise ou personne physique sélectionnée, le Journal du Grand Paris établit une fiche de présentation à destination des membres du Conseil d'Administration d'Acteurs du Grand Paris. Ces fiches seront remises au plus tard à la fin du mois de février de chaque année.

ARTICLE 4 - Jury et délibérations

Le jury est composé de deux entités, conformément à la gouvernance de l'association : le Conseil d'Administration de l'Association Acteurs du Grand Paris, et l'Assemblée Générale de l'Association Acteurs du Grand Paris. Les délibérations se déroulent en deux étapes.

Le Conseil d'Administration se réunit courant mars afin de sélectionner les trois finalistes. Si un membre du Conseil d'Administration ou son entreprise est sélectionné pour un des Grands Prix, il est écarté de la délibération pour le prix en question.

Les fiches de présentations des initiatives, personnes physiques ou morales, des finalistes sont ensuite soumises aux votes électroniques des membres à jour de cotisation de l'association.

Le vote est ouvert pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 5 - Remise des Prix

Le Grand Prix de la Personnalité Grand Paris de l'Année est remis lors du Cocktail Estival des Acteurs du Grand Paris.

Le Grand Prix de la Réalisation Grand Paris de l'Année est remis lors de la Séquence de Clôture du Sommet du Grand Paris.

Le Grand Prix de l'Esprit Grand Paris de l'Année est remis lors de la Soirée d'Hiver des Acteurs du Grand Paris.

Pour chaque événement, un partenaire de l'Association Acteurs du Grand Paris est également partenaire du Grand Prix et le remet.

Lors de la cérémonie de remise du prix, le partenaire prend la parole pour présenter les trois finalistes et les raisons de leurs sélections. Il annonce ensuite le lauréat qui prend également la parole.

Le Grand Prix est matérialisé par une médaille gravée du logo des Acteurs du Grand Paris d'un côté puis du nom du lauréat et du prix de l'autre.

A l'issue de la remise de prix, un communiqué de presse est rédigé et envoyé à la presse locale et régionale, accompagné d'une photo du Lauréat.

L'Association Acteurs du Grand Paris publie une vidéo de présentation du lauréat et un court interview sur son site internet. Une page est également consacrée aux prix et aux lauréats dans le Magazine des Acteurs du Grand Paris de l'année. Pour des raisons de rétroplanning, le magazine 2024 évoquera les lauréats 2023, et ainsi de suite.